



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11 et 3.12

Numéro de la demande : 2021-1561
Demande : Modifications de l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : OCION PX10
Numéro d'homologation : 23636
Principe actif (p.a.) : Cuivre (présent sous forme de sulfate de cuivre pentahydraté)
Numéro de document de l'ARLA : 3391723

But de la demande

La demande visait à modifier l'étiquette du produit OCION PX10 pour y inclure la suppression des algues bleues (cyanobactéries) dans divers sites commerciaux répertoriés.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de cette demande.

Évaluation sanitaire

OCION PX10 est considéré comme corrosif, ce qui contribue à sa toxicité aiguë. Il est considéré comme présentant une toxicité aiguë élevée par voie orale, cutanée et par inhalation. Il est corrosif pour les yeux et la peau, et n'est pas considéré comme étant un sensibilisant cutané.

Les risques professionnels pour les personnes manipulant le produit OCION PX10 sont acceptables lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Les mises en garde, les énoncés sur l'équipement de protection individuelle et le mode d'emploi qui figurent sur l'étiquette du produit et qui visent à atténuer l'exposition des travailleurs sont considérés comme étant adéquats pour protéger les travailleurs ou les tierces personnes de tout risque associé à l'exposition professionnelle.

Les risques liés à l'exposition au cuivre dans l'eau potable découlant de l'utilisation du produit OCION PX10 sont acceptables lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation environnementale

Les profils d'emploi du produit OCION PX10 correspondent à ceux actuellement homologués pour le principe actif. L'extension du profil d'emploi du produit OCION PX10 ne devrait pas entraîner de risque supplémentaire pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

L'ajout d'allégations à l'égard des algues bleues (cyanobactéries) permettra aux utilisateurs de ce produit de supprimer cet organisme nuisible. Étant donné la similarité de ce produit avec d'autres produits déjà homologués pour une utilisation contre les cyanobactéries, aucun renseignement complémentaire n'était requis pour appuyer cette utilisation.

De même, d'autres modifications mineures de l'étiquette du produit peuvent être étayées en fonction de produits précédemment homologués.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis, et a jugé ces derniers suffisants pour étayer les modifications de l'étiquette du produit OCION PX10.

Références

Aucune

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9